

LE DIRECTEUR DE CABINET

N° **005264** MEMFPMA/DGFP/DFRC
a

Abidjan, le **10 NOV 2023**

COMMUNIQUE

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) lance un appel à candidatures pour les postes suivants :

- **Directeur (rice) général (e) adjoint (e)**, chargé (e) des opérations ;
- **Directeur (rice) général (e) adjoint (e)**, chargé (e) de la gestion et des réformes.

Les fonctionnaires désireux de faire acte de candidature, sont invités à postuler via le lien suivant : **<https://iomcr@gmail.int>**, sous la forme d'une note verbale et incluant un curriculum vitae détaillé ainsi que leurs coordonnées, **au plus tard le 15 novembre 2023.**

Les critères de sélection et les conditions à remplir sont en annexe de la présente.

Pièce Jointe :

-appel à candidatures.



Nasséré KABA



**Intitulé de poste : Directeur(Directrice) général(e) adjoint(e) chargé(e) de
la gestion et des réformes
Lieu d'affectation : Genève (Suisse)**

I. Contexte :

L'OIM est attachée au principe selon lequel des migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société. En sa qualité d'organisation internationale chef de file dans le domaine de la migration, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale pour :

- aider à résoudre les problèmes opérationnels croissants que pose la gestion des migrations ;
- faire mieux comprendre les questions de migration ;
- encourager le développement économique et social grâce à la migration ;
- préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Orientation stratégique de l'OIM

- Fournir des services sûrs, fiables, souples et d'un bon rapport coût-efficacité aux personnes ayant besoin d'une assistance internationale en matière de migration.
- Renforcer la gestion humaine et ordonnée des migrations et le respect effectif des droits de l'homme des migrants, conformément au droit international.
- Offrir aux États, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et à d'autres parties prenantes des conseils spécialisés et un appui en matière de recherche, de coopération technique et d'opérations, de façon à renforcer les capacités nationales et à faciliter la coopération internationale, régionale et bilatérale sur les questions de migration.
- Contribuer au développement économique et social des États par la recherche et le dialogue et par la conception et la mise en œuvre de programmes relatifs à la migration visant à maximiser les avantages de la migration.
- Aider les États, les migrants et les communautés à relever les défis de la migration irrégulière, notamment par des travaux de recherche et l'analyse des causes profondes, le partage d'informations et la diffusion de pratiques exemplaires, et par des mesures facilitant des solutions axées sur le développement.
- Être le point de référence numéro un pour l'information sur la migration, la recherche, les pratiques exemplaires, ainsi que la collecte, la compatibilité et le partage de données.
- Promouvoir, faciliter et appuyer le débat et le dialogue sur la migration à l'échelle régionale et mondiale, y compris à l'occasion du Dialogue international sur la migration, afin d'approfondir la compréhension des chances et des défis qu'elle présente, d'identifier et d'élaborer des politiques efficaces permettant de relever ces défis, et d'identifier des approches et des mesures globales propres à faire progresser la coopération internationale.
- Aider les États à faciliter l'intégration des migrants dans leur nouvel environnement et à mobiliser les diasporas, y compris en tant que partenaires du développement.
- Participer à des réponses humanitaires coordonnées dans le cadre des dispositions interinstitutions en la matière, et fournir des services de migration dans d'autres situations d'urgence ou d'après-crise, s'il y a lieu et selon les besoins des personnes concernées, contribuant par là à leur protection.

- Entreprendre des programmes qui facilitent le retour volontaire et la réintégration des réfugiés, des personnes déplacées, des migrants et autres personnes ayant besoin de services internationaux de migration, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes s'il y a lieu, et en tenant compte des besoins et des préoccupations des communautés locales.
- Aider les États à élaborer et à exécuter des programmes et des études, et à fournir des expertises techniques sur la lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, d'une manière conforme au droit international.
- Appuyer les efforts des États dans le domaine de la migration de main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne les mouvements de courte durée et d'autres types de migration circulaire.

II. Fonctions :

Le(la) Directeur(Directrice) général(e) adjoint(e) chargé(e) de la gestion et des réformes relève directement de la Directrice générale et fait partie de l'équipe de direction de l'OIM. Il(elle) est à la tête de la direction exécutive, de la gestion et de l'élaboration des stratégies. Il(elle) apporte à la Directrice générale son concours et ses conseils en ce qui concerne la formulation et la promotion de la vision et des orientations stratégiques de l'Organisation. Conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués par la Directrice générale, le(la) Directeur(Directrice) général(e) adjoint(e) chargé(e) de la gestion et des réformes supervise l'approche suivie par l'OIM en matière de gestion des ressources et les processus de réforme institutionnelle connexes, y compris l'application du Cadre de gouvernance interne. Plus particulièrement, il lui incombe :

- En qualité de membre de l'équipe de direction de l'OIM, de fournir à la Directrice générale une assistance et des conseils en ce qui concerne la formulation et l'interprétation des politiques et des stratégies relatives aux fonctions de gestion des ressources, y compris la supervision des fonctions budgétaires, comptables et de trésorerie ; la gestion des ressources humaines ; les technologies de l'information et des communications ; la gestion axée sur les résultats et la gestion des risques ; le suivi et l'évaluation ; la chaîne d'approvisionnement et les processus d'achat ; ainsi que la transparence et la responsabilité ;
- D'assurer la présidence et la supervision du Cadre de gouvernance interne de l'OIM et des équipes spéciales et groupes de travail interdépartementaux de haut niveau connexes, institués pour mettre en œuvre les éléments du Cadre ;
- De maintenir un dialogue régulier avec les directeurs du Siège, les directeurs régionaux et les directeurs des centres administratifs de Manille et de Panama en ce qui concerne les processus de réorganisation du mode de fonctionnement et de réforme institutionnelle, et de veiller à ce que les bureaux régionaux et les interventions sur place bénéficient en temps voulu des conseils et de l'appui requis, selon que de besoin ;
- De garder une vue d'ensemble de la situation financière de l'Organisation, et notamment des efforts de mobilisation des ressources et de la consommation budgétaire, afin que les programmes et activités de l'OIM soient correctement financés et que les activités connexes soient mises en œuvre avec efficacité et dans les délais, dans le but de renforcer la transparence et la responsabilité de l'Organisation ;
- D'examiner régulièrement les systèmes et processus de gestion des ressources de l'OIM, et de proposer des changements institutionnels et des processus de réforme pour que l'Organisation reste efficace et efficiente ;
- D'apporter son concours à la Directrice générale en ce qui concerne les efforts institutionnels déployés en vue de la réforme budgétaire ;
- De fournir à tous les directeurs régionaux des conseils techniques en matière de relations extérieures et de mobilisation des ressources ;

- Par délégation de la Directrice générale, de représenter celle-ci auprès de parties externes, telles que les gouvernements, le système des Nations Unies (dont le Comité de haut niveau sur la gestion), les organisations internationales et intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs, et d'assister à des forums bilatéraux et multilatéraux pertinents ;
- De participer aux réunions des organes directeurs de l'OIM pertinentes, selon les instructions de la Directrice générale.

III. Compétences :

Il est attendu du(de la) candidat(e) qu'il(elle) démontre les valeurs et les compétences suivantes :

Valeurs – tous les membres du personnel de l'OIM doivent respecter et démontrer ces cinq valeurs :

- Inclusion et respect de la diversité : respecte et promeut les différences individuelles et culturelles ; encourage la diversité et l'inclusion.
- Intégrité et transparence : respecte des normes éthiques élevées et agit conformément aux principes/règles et aux normes de conduite de l'Organisation.
- Professionnalisme : est apte à travailler avec sang-froid, compétence et dévouement, et gère les problèmes quotidiens en faisant preuve du discernement requis.
- Courage : est prêt(e) à prendre position sur des questions importantes.
- Empathie : fait preuve de compassion à l'égard d'autrui et fait en sorte que les autres se sentent en sécurité et respectés et aient le sentiment d'être traités de manière équitable.

Compétences de base – indicateurs comportementaux de niveau 3

- Travail d'équipe : met en place et promeut une bonne collaboration au sein de son unité et avec d'autres unités afin d'atteindre les objectifs communs et d'optimiser les résultats.
- Obtention de résultats : produit et obtient de bons résultats rapidement et d'une manière axée sur les services ; privilégie l'action et fait preuve de détermination en vue d'obtenir les résultats convenus.
- Gestion et partage des connaissances : cherche en permanence à apprendre, à partager des connaissances et à innover.
- Responsabilité : s'approprie les priorités de l'Organisation et assume la responsabilité de ses propres actes et des tâches qui lui sont déléguées.
- Communication : encourage, et contribue à, une communication claire et ouverte ; explique des sujets complexes de manière instructive, stimulante et motivante.

Compétences d'encadrement – indicateurs comportementaux de niveau 3

- Leadership : donne des instructions et des impulsions claires, donne l'exemple et se montre apte à mettre en œuvre la vision de l'Organisation ; aide les autres à réaliser et à développer leur potentiel sur le plan professionnel et en matière de direction.
- Autonomisation d'autrui : crée un environnement favorable permettant au personnel de donner le meilleur de lui-même et de développer son potentiel.
- Instauration de la confiance : promeut des valeurs communes et crée un environnement où règnent la confiance et l'honnêteté.
- Réflexion et vision stratégiques : agit judicieusement pour atteindre les buts de l'Organisation et imprime une orientation stratégique claire.
- Humilité : dirige avec humilité et est prêt(e) à reconnaître ses erreurs.

IV. Qualifications :

Formation : Diplôme universitaire supérieur (au minimum master ou diplôme équivalent) en administration publique, économie, gestion d'entreprise ou dans un domaine apparenté.

Expérience requise :

- Au moins 20 ans d'expérience dans les domaines de l'administration et de la gestion, à des niveaux de responsabilité de plus en plus élevés.
- Expérience avérée de la direction, associée à une vision stratégique et à des compétences éprouvées en matière de gestion d'organisations et de structures institutionnelles complexes ;
- Connaissance du système des Nations Unies, et notamment des principales priorités, politiques et procédures actuelles en matière de gestion, ainsi que des processus administratifs clés applicables aux organisations internationales ;
- Connaissance des politiques et opérations dans le domaine de la migration, des déplacements et de la mobilité humaine, associée à une expérience en la matière acquise à l'échelle internationale ;
- Vaste expérience des affaires intergouvernementales ;
- Excellentes compétences en matière de gestion du personnel et de gestion d'équipe, et aptitude avérée à gérer avec succès des équipes d'experts internationaux ;
- Intégrité personnelle et professionnelle reconnue.

Connaissances linguistiques :

L'anglais, l'espagnol et le français sont les langues officielles de l'Organisation internationale pour les migrations. Pour ce poste, la maîtrise de l'anglais est requise, ainsi que d'excellentes compétences avérées en matière de rédaction et de prise de parole en public. La connaissance d'une deuxième langue officielle de l'OIM ou d'une autre langue des Nations Unies serait un atout.

IOM - Invitation to nominate candidates for the positions of DDG for Operations and DDG for Management and Reform

IOM Conferences <iomcr@iom.int>

Jeu 28/09/2023 17:24

📎 9 pièces jointes (2 Mo)

NV EO-821-2023 - E.pdf; NV EO-821-2023 - F.pdf; NV EO-821-2023 - S.pdf; Post Description - DDG for Operations.pdf; Post Description - DDG for Management and Reform.pdf; Description de poste_DDG opérations.pdf; Description de poste_DDG gestion et réformes.pdf; Descripción del puesto_DGA Operaciones.pdf; Descripción del puesto_DGA Gestión y Reforma.pdf;

TO IOM MEMBER STATES

Please find attached an invitation to nominate candidates for the positions of Deputy Director General for Operations and Deputy Director General for Management and Reform.

AUX ÉTATS MEMBRES DE L'OIM

Veuillez trouver ci-joint une invitation à présenter des candidats aux postes de Directeur général adjoint chargé des opérations et de Directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes.

A LOS ESTADOS MIEMBROS DE LA OIM

Sírvanse encontrar adjunto una invitación a designar candidatos para los puestos de Director General Adjunto de Operaciones y de Director General Adjunto de Gestión y Reforma.

=====
The information contained in this electronic message and any attachments are intended for specific individuals or entities, and may be confidential, proprietary or privileged. If you are not the intended recipient, please notify the sender immediately, delete this message and do not disclose, distribute or copy it to any third party or otherwise use this message. The content of this message does not necessarily reflect the official position of the International Organization for Migration (IOM) unless specifically stated. Electronic messages are not secure or error free and may contain viruses or may be delayed, and the sender is not liable for any of these occurrences.